



**L'UNSA
Vous informe !**

Section UNSA Pas de Calais

Comité Social d'Administration Local du 7 janvier 2025

Le Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFIP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h. La présidence était assurée par M. Jean-Marc LELEU, Directeur des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Héléne SNAUWAERT et le secrétariat-adjoint par CFTC DDFIP 62.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des PV du CSAL du 10/09/2024 et des CSAL du 08/10/2024
2. Spécialisation de la sphère SPL : transfert de la gestion des EHPAD autonomes et des hôpitaux actuellement gérés par les SGC de Bapume, Calais et Saint-Pol-sur-Ternoise et expérimentation de la gestion à distance des hébergés du SGC de Bruay (pour avis) ;
3. Evolution des emplois au regard de l'évolution du périmètre des missions au niveau du département – transfert d'emplois (pour avis) ;
4. Nouvelles modalités d'accueil physique pour le CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise (pour information) ;
5. Recrutement d'un gardien-concierge _ cahier de consigne (pour information) ;
6. Programmation des travaux du CSAL pour l'année 2025 (pour information) ;
7. Présentation du règlement intérieur du CDFIP de Béthune (pour information).

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

1. Approbation des PV du CSAL du 10/09/2024 et des CSAL du 08/10/2024

Les procès verbaux n'appelant aucune modification, les organisations syndicales ont voté unanimement pour leur approbation.

2. Spécialisation de la sphère SPL : transfert de la gestion des EHPAD autonomes et des hôpitaux actuellement gérés par les SGC de Bapume, Calais et Saint-Pol-sur-Ternoise et expérimentation de la gestion à distance des hébergés du SGC de Bruay (pour avis)

1.transfert de la gestion des EHPAD autonomes et des hôpitaux

A compter du 1^{er} janvier 2025 la gestion de l'EHPAD d'Avion est transféré à la trésorerie hospitalière de Lens. Le département compte désormais 7 SGC gérant encore des EHPAD autonomes ou des hôpitaux. Afin de rationaliser la gestion des SGC, la direction souhaite les spécialiser dans la gestion communale.

La direction envisage de transférer la gestion des EHPAD autonomes aux trésoreries hospitalières les plus proches du point de vue géographique. En 2025 les transferts seront limités à quelques situations présentant une opportunité en termes RH.

il est proposé de transférer la gestion des EHPAD :

- d'Ardres et de Guines du SGC de Calais à la trésorerie hospitalière de Calais. Transfert d'un emploi de B. L'agent concerné pourrait suivre sa mission sans changer de site d'affectation ;
- d'Aubigny-en-Artois et de Nedonchel et du CH du Ternois du SGC de St-Pol-sur-Ternoise à la trésorerie hospitalière d'Arras. Un emploi de C est vacant, il est proposé de transférer cet emploi à la trésorerie hospitalière d'Arras pour éviter tout impact RH ;
- de Croisilles et du CH de Bapaume du SGC de Bapaume à la trésorerie hospitalière d'Arras. transfert de 2 emplois, un B et un C. L'agent B se rapprocherait de son domicile. L'agent C est admissible au concours interne normal et au concours interne spécial de contrôleur des finances publiques. Tous 2 pourraient en outre bénéficier de la PRS s'ils suivent la mission.

Les autres opérations seront présentées ultérieurement dès lors qu'elles s'avèreraient faisables en 2026.

2.expérimentation de la gestion à distance des hébergés

Par ailleurs, toujours dans l'objectif d'une rationalisation de la gestion des SGC, il est envisagé d'expérimenter, à compter du 1^{er} mars 2025, la gestion à distance des hébergés des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) budgets annexes d'un budget principal M57.

Dans ces conditions, il est proposé d'expérimenter cette gestion à distance par la trésorerie hospitalière de Lens pour les hébergés de l'EHPAD du SIVOM du Bruaysis. Cet EHPAD compte une trentaine d'hébergés dont une dizaine de catégories 3 et 4, catégories qui présentent le plus de spécificités (bénéfice de l'aide sociale, argent de poche...).

Cette expérimentation se fera sans transfert d'emploi mais avec le renfort d'un EDR.

Un bilan sera tiré en juin 2025 et présenté en CSAL afin de décider d'une généralisation actuellement envisagée en septembre 2025 concernant l'EHPAD de St-Laurent-Blangy géré par le SGC d'Arras et l'EHPAD de Neufchatel-Hardelot géré par le SGC de Boulogne-sur-mer.

La direction s'appuie sur les travaux de la DRFIP 59.

FO a voté CONTRE

Solidaires, CGT, CFTC et UNSA se sont abstenues.

Le projet de la direction est validé.

L'UNSA n'est pas contre une meilleure organisation des missions mais n'est pas convaincu que ce transfert soit équitablement compensé en termes d'effectifs.

3. Nouvelles modalités d'accueil physique pour le CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise (pour information)

Depuis le 1er septembre 2023, les créneaux d'accueil sur rendez-vous ne sont plus proposés dans APRDV aux usagers en raison des contraintes bâtimentaires et de la volumétrie des demandes de rendez-vous sur les créneaux.

À compter du 1^{er} février 2025, les modalités d'accueil des usagers au CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise seront les suivantes :

	MATIN Sans ou avec rendez-vous
LUNDI	8h30-12h15
MARDI	8h30-12h15
MERCREDI	8h30-12h15

Afin de maintenir le niveau de qualité de service, l'accueil téléphonique sur rendez-vous sera renforcé les jeudi et vendredi matin avec :

- l'ouverture de nouveaux guichets d'accueil téléphonique dans APRDV pour l'antenne du SIP d'Arras,
- l'ouverture d'un guichet téléphone dans APRDV pour le SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Les nouveaux horaires d'accueil du CDFIP de Saint-Pol-sur-Ternoise feront l'objet d'un article dans le bulletin d'informations municipales de la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, ainsi que dans la presse quotidienne régionale afin d'informer les usagers.

les usagers pourront également se rendre à la maison France Services de Saint-Pol-sur-Ternoise.

Ces nouvelles modalités d'accueil ont été arrêtées en concertation avec la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise et les responsables du SIP d'Arras et du SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise.

La direction a pris cette décision suite à la demande du chef de service pour faire face au départ en retraite de deux collègues et aux temps partiels.

Même si le président n'a pas de vision sur l'avenir des antennes, il préfère limiter les risques et les transferts d'emploi dans l'hypothèse d'une fermeture.

Il est regrettable que cette modification, concernant la vie d'un service, ne soit pas présentée pour « avis » mais simplement pour information.

4. Evolution des emplois au regard de l'évolution du périmètre des missions au niveau du département - transfert d'emplois (pour avis)

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait 550 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

En l'absence de vote de la loi de finances pour 2025 et en l'absence de dispositions relatives aux trajectoires d'emplois, elles sont suspendues pour l'ensemble de la fonction publique d'État à l'occasion du présent exercice emploi.

Toutefois, la possibilité reste ouverte aux directions locales de procéder à des réallocations au sein de leur réseau si ces mouvements n'ont pas pour effet de créer ou supprimer un emploi.

1 – Création du Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine départemental

Conformément au projet validé lors du CSAL reconvoqué du 23 mai 2024, la création du PCRP départemental implique les modifications de structures et les mouvements d'emplois suivants :

	AFIPA	ID HC	ID CN	A	B	Total
PCRП de Bruay-La-Buissière			-1	-1	-3	-5
PCRП antenne de St Omer				-1	-5	-6
PCRП de Boulogne sur Mer			-1	-4	-2	-7
PCRП d'Arras	1	-1	1	1	7	9
Antenne de Montreuil sur Mer			1	5	3	9
DDFIP	-1	1				0
Total	0	0	0	0	0	0

2 – Transfert d'activité hospitalière et médico-sociale

Ce projet de transfert d'activités concerne en 2025 la gestion de 6 établissements publics sociaux et médicaux-sociaux (EPSMS) présentant les caractéristiques de budget principal d'un établissement autonome et de 2 hôpitaux. (voir point 2 du présent CSAL)

EPSMS	SGC actuel	Trésorerie hospitalière cible
Résidence Haute Porte de Guines	Calais	Calais CH
Résidence Arnoult d'Ardres		
EHPAD d'Aubigny-en-Artois	Saint-Pol-sur-Ternoise	Arras CH
EHPAD de Nedonchel		
EHPAD de Croisilles	Bapaume	
EHPAD d'Avion	Lens	Lens CH

Hôpital	SGC actuel	Trésorerie hospitalière cible
CH de Bapaume	Bapaume	Arras
CH du Ternois	Saint-Pol-sur-Ternoise	Arras

Les transferts d'emplois ci-dessous au 1^{er} septembre 2025 sont proposés en raison de l'absence d'impact RH pour les agents des services concernés :

Service	B	C	Total
SGC de Lens	-1		-1
Trésorerie hospitalière de Lens	1		1
SGC de Calais	-1		-1
Trésorerie hospitalière de Calais	1		1
SGC de Saint-Pol-sur-Ternoise		-1	-1
SGC de Bapaume	-1	-1	-2
Trésorerie d'Arras CH	1	2	3
TOTAL	0	0	0

3 – Adaptation du réseau

	IDIV HC	C	Observations
Antenne du SIP de Saint-Pol-sur-Ternoise du SIP d'Arras		-2	Transfert de deux emplois d'agents partant simultanément de l'antenne, vers le siège
SIP d'Arras		2	
DDFiP (suite aux opérations du PCRCP au point 1)	-1		Le renfort de l'encadrement du PRS est financé par l'emploi du PCRCP d'Arras (voir point 1)
PRS	1		
TOTAL	0	0	

4 – Autres situations à régulariser

La direction propose des mouvements d'emplois complémentaires.

Si ces mouvements ont vocation à régulariser la situation d'agents détachés, ils sont aussi cohérents avec les travaux de mesure de l'activité opérés par le contrôleur de gestion : les deux services du réseau impactés par ces mouvements présentent un ratio charge-emploi inférieur aux moyennes départementales observées.

	A	B	C	Observations
SIP de Béthune			-1	Régularisation d'un agent détaché du SIP de Béthune, et conforme aux ratios charges-emplois
SDIF - PTGC de Béthune			1	
SGC d'Arras		-1		Régularisation d'un agent détaché du SGC d'Arras, et conforme aux ratios charges-emplois
Trésorerie d'Arras Amendes		1		
DDFiP - EDR	-1			EDR durablement affecté au SDIF
SDIF - PELP	1			
TOTAL	0	0	0	

Les organisations syndicales, FO, Solidaires, CGT, CFTC et UNSA ont voté CONTRE à l'unanimité.

Nous sommes contre les transferts d'emplois. La fragilisation des structures laisse présager une fermeture de celles-ci.

Selon les articles 48 et 91 du règlement intérieur du CSAL, le sujet des emplois n'est pas une consultation « obligatoire » et donc ne nécessite pas de seconde convocation.

Le projet de la direction est validé.

5. Recrutement d'un gardien-concierge _ cahier de consigne (pour information)

Suite au départ à la retraite le 15/05/2024 du gardien-concierge de LENS, le poste n'a pas été pourvu dans le mouvement national des agents techniques diffusé le 17 avril 2024.

Sur la base d'une demande effectuée auprès de la Direction Générale pour pourvoir la vacance d'emploi, la DDFIP a été autorisée à recruter sans concours un agent technique.

Suite aux entretiens menés le 28/11/2024 par la commission de sélection, le candidat sélectionné a pris ses fonctions le 30/12/2024.

Le cahier de consignes du nouveau gardien-concierge de Lens a été examiné par le CSAL avant signature par l'agent et le gestionnaire de site.

6. Programmation des travaux du CSAL pour l'année 2025 (pour information)

L'article 47 du décret n°2020-1427 prévoit que le comité débat au moins une fois par an de la programmation de ses travaux. Ces dispositions sont reprises à l'article 8 du règlement intérieur adopté le 2 février 2024.

Le calendrier prévisionnel des instances pour l'année 2025 détaille les dates prévisionnelles des instances et les sujets susceptibles d'être inscrits à l'ordre du jour

Vous pouvez y accéder en vous rendant sur le lien ci-dessous :

<https://62.unsadgefip.fr/index.php/publi/compte-rendu-instances/790-calendrier-des-instances-pour-2025>

7. Présentation du règlement intérieur du CDFIP de Béthune (pour information)

Dans le cadre de l'intégration du PNCD de Béthune au centre des finances publiques de Béthune (CDFIP), il convient d'harmoniser le régime des horaires variables pour l'ensemble des agents qui résident administrativement dans ce centre. Un règlement intérieur relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et aux horaires variables doit être adopté pour chaque site ou service.

Le CSAL a été consulté pour avis (formalisé par un vote des représentants du personnel) le 08 octobre 2024 sur les propositions de positionnement des plages fixes et des plages variables applicables à compter de l'intégration du PNCD de Béthune sur le CDFIP de Béthune.

A la suite de la consultation du CSAL, un vote a été organisé auprès des agents concernés.

Ont été conviés au vote tous les agents (qu'ils soient concernés par le dispositif de pointage ou non) :

La participation au vote a été ouverte du mardi 5 novembre au vendredi 15 novembre.
Deux choix ont été proposés.

CHOIX 1	MATIN		APRES MIDI	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9h30	11h30	14h00	16h00
Plages variables	7h30	9h30	16h00	19h00
Plage variable méridienne		11h30	14h00	

CHOIX 2	MATIN		APRES MIDI	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9h30	11h30	14h00	16h00
Plages variables	7h15	9h30	16h00	18H45
Plage variable méridienne		11h30	14h00	

La majorité simple des suffrages exprimés a été recueillie pour le choix N°1 et s'applique donc à l'ensemble des agents du site.

Les horaires de travail ainsi adoptés ont été appliqués dès le 2 décembre 2024.

8. Questions diverses